

La charte de l'atelier d'écriture créative du téléburo

A. Objet et principe de l'atelier d'écriture

1. L'objet de l'atelier d'écriture

L'objectif principal de l'atelier d'écriture est de partager le plaisir de jouer avec les mots. Il consiste plus précisément à produire des textes en réponse à des consignes d'écriture ludique données par l'animatrice.

2. La consigne

La consigne d'écriture consiste en une proposition d'exercice ludique basé sur les principes de l'OULIPO par exemple. Elle est faite pour faciliter l'entrée dans l'écriture en imposant un cadre destiné à libérer l'inspiration.

B. Les modalités d'inscription et de fonctionnement de l'atelier d'écriture

3. L'inscription à l'atelier d'écriture

L'atelier d'écriture a lieu en présentiel dans un lieu et selon un calendrier, tous deux déterminés à l'avance et transmis aux inscrits par voie d'affichage sur le site Internet et/ou par courrier électronique.

Les participants s'inscrivent et procèdent au règlement avant la date de la séance, par le biais du formulaire en ligne ou par mail sur l'adresse suivante : ljaillon@leteleburo.com. En s'inscrivant à l'atelier, le participant s'engage à se présenter à la date et à l'horaire convenus, à respecter la présente charte et à accepter le fonctionnement de l'atelier.

4. Le fonctionnement de l'atelier d'écriture

L'atelier est divisé en plusieurs temps :

- le tour de table pour se présenter, préciser ses attentes, son humeur, ses envies
- les propositions de consignes (description, invention, poésie, jeux OuLiPiens, etc.)
- les temps d'écriture (qui varient en général de 5 à 30 minutes)
- une pause café, biscuits, cigarette, etc.
- les temps de lecture, de partage des textes
- le bilan de l'atelier : échanges autour d'un café

C. La participation à l'atelier d'écriture

5. Le temps d'écriture

En s'inscrivant à l'atelier d'écriture collectif, le participant démontre un intérêt pour l'écrit et une volonté de participer. Aussi il s'engage à produire des écrits correspondant à la consigne donnée. Le rôle de l'animatrice est de l'aider à produire et à partager ses écrits. Cependant, si le participant ne souhaite pas répondre à certaines consignes, il est libre de ne pas le faire.

Il doit cependant respecter en silence le temps d'écriture défini par l'animatrice.

6. Le temps de lecture...

En s'inscrivant à l'atelier d'écriture collectif, le participant démontre une volonté de partager ses écrits et d'échanger avec les autres participants. Le rôle de l'animatrice est de l'aider à le faire. Cependant, si le participant ne souhaite pas partager un texte, il est libre de ne pas le faire.

Il doit cependant respecter en silence le temps de lecture des autres participants.

D. Le respect dans l'atelier d'écriture

7. Le respect de chacun

Les participants s'engagent à respecter tous les membres du groupe, à laisser la parole à chacun et à faire preuve d'écoute et de bienveillance envers les autres.

Les retours sur les textes sont prononcés par l'animatrice, au moins lors des premiers ateliers. L'animatrice seule peut autoriser un participant à exprimer une opinion, un ressenti sur le texte d'un autre participant.

Si un participant n'aime pas le texte d'un membre du groupe, il peut le dire avec respect et en faire une critique constructive, ou bien ne rien dire. Les participants s'engagent également à respecter les émotions et la sensibilité de chacun.

Il n'est pas interdit de faire des compliments !

8. Le respect de l'animatrice

Les participants s'engagent à éteindre leur portable, à respecter l'organisation prévue par l'animatrice.

De façon général, les participants s'engagent à respecter le temps de l'atelier d'écriture ainsi que l'animatrice, au même titre que les autres membres du groupe. Si un participant n'aime pas la consigne proposée, il peut le dire avec respect et ne pas participer à l'exercice.

Les participants s'engagent à éteindre leur portable

9. Le harcèlement

L'intimidation, le ciblage ou l'attaque d'un membre du groupe ne sont pas tolérés.

E. La confidentialité et le respect des droits d'auteurs

10. Le respect de la vie privée

L'appartenance à ce groupe dépend de la confiance que nous nous accordons. Certaines discussions peuvent être sensibles ou contenir des informations privées. Par conséquent ce qui est dit dans le groupe doit rester dans le groupe.

11. Respect des droits d'auteur

Lorsqu'un participant partage les écrits d'autres personnes, auteurs reconnus ou non, il ne porte pas atteinte à leurs droits d'auteur et ne revendique pas leurs contenus comme étant les siens.